



HOLDING 2FR
57, Boulevard de l'Embouchure
31200 TOULOUSE
Tél : 05 61 57 49 40
Fax : 05 61 57 49 53

Département du GERS
Commune de L'ISLE JOURDAIN

Demande de Permis d'Aménager
« Le Clos Joli »

PA08 – Programme des Travaux



Vu pour être annexé à mon arrêté du : 17-5-17

*Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme,*

Affaire : 16-011

Jean-Luc DUPOUX.

16/02/17



1 rue Marie Curie
31520 RAMONVILLE-ST-AGNE
Tél : 05 61 73 38 55
contact@ainfra.fr

SOMMAIRE

1	VOIRIE	3
1.1	ACCES AU LOTISSEMENT	3
1.2	DEFINITION ET DIMENSIONNEMENT	3
1.3	TERRASSEMENTS	4
1.4	OUVRAGES ANNEXES	4
2	ASSAINISSEMENT	5
2.1	LE RESEAU EAUX USEES	5
2.2	LE RESEAU EAUX PLUVIALES	5
3	ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE	5
4	ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE	6
4.1	ORGANISATION DES RESEAUX	6
4.2	STRUCTURES ET MATERIAUX DES OUVRAGES REALISES	6
5	ECLAIRAGE PUBLIC	6
6	DESSERTE TELEPHONIQUE	7
6.1	ORGANISATION DU RESEAU	7
6.2	STRUCTURES ET MATERIAUX DES OUVRAGES REALISES	7
7	AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS	7

1 VOIRIE

1.1 Accès au lotissement

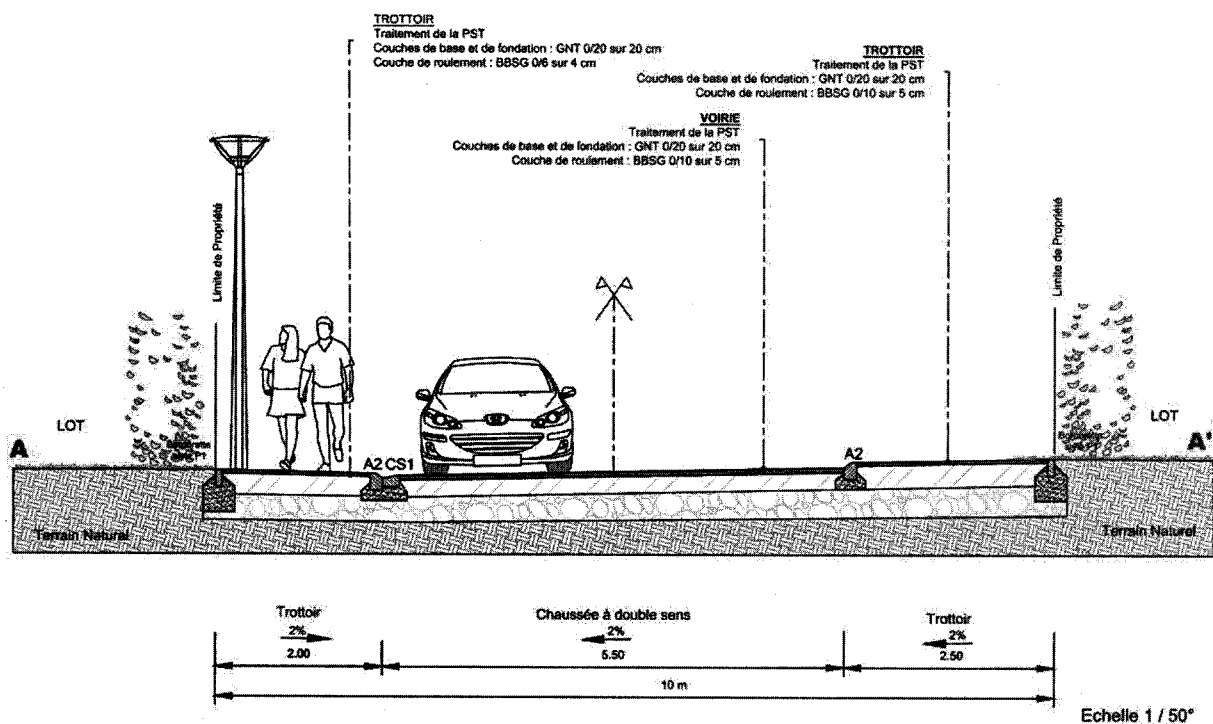
L'accès au lotissement projeté se réalisera en un point distinct, sur le chemin rural n°16 (d'Encochebéro).

1.2 Définition et dimensionnement

Le profil en travers type de la voirie est illustré sur le plan **PA08.1 – Plan voirie**
La pente transversale de la voie et des trottoirs sera de **2.00 %**.

Composition de la Voirie (dimension de 9.50m) :

Profil en Travers Type AA'



- ✓ Un **trottoir** de 2.00 m de largeur en enrobé accueillant les mâts de l'éclairage public,
- ✓ Une **chaussée à double sens**, de 5.50 m de large en enrobé,
- ✓ Un **trottoir** de 2.00 m de largeur en enrobé.

Cette voie de desserte se termine par une placette de retournement.

Structure de la chaussée et des trottoirs:

La structure de chaussée et de ses abords sera dimensionnée à l'appui d'une étude de sols et répondra aux objectifs suivants :

- ✓ une de forme répondant aux objectifs de portance PF2 selon GTR 92,
- ✓ un corps de chaussée dimensionné selon hypothèses de trafic par le guide régional des chaussées.

A titre indicatif, la structure sera la suivante :

- ✓ une couche de forme en matériaux tout-venant 0/80 sur une épaisseur de 0.40m après compactage ; cette couche pourra être remplacée par un traitement du sol en place à la chaux ou liant hydraulique suivant l'étude de sol (étude d'aptitude au traitement),
- ✓ une couche de fondation et de base en GNT 0/20 sur 0.20m après compactage,
- ✓ une couche de roulement en BBSG 0/10 sur une épaisseur de 0.05m, pour la voirie et le trottoir de 2.50m et BBSG 0/6 sur une épaisseur de 0.04m pour le trottoir de 2.00m.

Bordures et Caniveaux :

- ✓ Bordurette en limite de propriété
- ✓ Bordure de type A2 en rive de chaussée coté trottoir en point haut
- ✓ Bordure de type A2 et caniveau type CS1 en rive de chaussée coté trottoir en point bas pour assurer l'écoulement des eaux de pluie.

1.3 Terrassements

Les terrassements, objet du présent programme des travaux, sont ceux destinés à la réalisation des voiries et des réseaux de viabilisation du terrain. L'ensemble des terres résultant de ce terrassement sera régalé sur place. Il n'est pas prévu d'évacuation de terre.

Les terres de terrassement seront régalées sur les lots de manière homogène sans pour autant dépasser une hauteur de 20 cm par rapport à l'état initial.

Les talus créés auront une pente maximale de 2h : 1v.

1.4 Ouvrages annexes

Possibilité de mise en place d'une aire de stockage pour les ordures ménagères est prévue en entrée de lotissement.

Ses dimensions et emplacement seront validés par les services du SICTOM.

2 ASSAINISSEMENT

L'exécution des travaux devra être en tous points conformes aux prescriptions de la commune de L'ISLE JOURDAIN.

Le principe du réseau d'assainissement est schématisé sur le plan **PA08.2 – Plan Assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées.**

2.1 Le réseau eaux usées

Le lotissement sera raccordé au réseau communal en un point du chemin rural n°16, où les réseaux sont présents et permettent le raccordement.

La collecte sera assurée par des canalisations Ø200 en PVC de type CR8 à emboîtement.

La visite et l'entretien du réseau seront assurés par la mise en place de regards de visite circulaire Ø1000.

Ces regards seront installés aux changements de direction du collecteur, et, dans la mesure du possible, aux points de plus forte concentration des branchements particuliers, ils seront couverts par des tampons fonte série lourde Ø 600.

Dans les parties rectilignes entre regards de visite sur collecteur, les branchements particuliers seront raccordés au moyen de culotte de branchement en forme de Y ou de T de 200x160 mm. Les boîtes de branchement Ø315 mm seront situées en espace public avec amorce dans les lots et seront munies d'une couverture par tampon fonte de série hydraulique.

2.2 Le réseau eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales sera basée sur le principe suivant :

- collecte des eaux de voirie et des lots (via des boîtes de branchement particulier) par l'intermédiaire d'un réseau enterré positionné sous la voirie.
- régulation des eaux ainsi collectées à la parcelle,
- rétention, régulation des eaux ainsi collectées dans un bassin de rétention paysagé à ciel ouvert.
- rejet des eaux ainsi régulées dans le fossé existant situé à l'Est de l'opération.

Le principe du réseau d'assainissement est schématisé sur le plan **PA08.2 – Plan Assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées.**

3 ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE

Les travaux seront conformes aux prescriptions des services techniques de la commune de L'ISLE JOURDAIN et du syndicat des Eaux.

Le principe du réseau d'adduction en eau potable est schématisé sur le plan **PA08.3 – Plan Adduction Eau Potable et Réseaux Secs.**

L'alimentation du lotissement se fera à partir de la conduite existante sur le chemin rural n°16.

La desserte des lots du lotissement sera assurée par les travaux suivants :

- création d'un réseau interne à l'opération puis raccordements en limite d'opération

Le réseau interne au lotissement sera dimensionné pour desservir les lots projetés et assurer la défense incendie.

Les matériaux utilisés seront conformes aux prescriptions du concessionnaire.

Chaque lot sera pourvu d'une niche de branchement particulier disposée en domaine Public.

4 ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Le principe du réseau d'alimentation en énergie électrique est schématisé sur le plan **PA08.3 – Plan Adduction Eau Potable et Réseaux Secs.**

4.1 Organisation des réseaux

Le lotissement sera alimenté à partir du réseau existant sur le chemin rural n°16 et si besoin alimenté par un poste de transformation Electrique dont un emplacement lui est réservé.

L'alimentation des lots s'effectuera par un réseau souterrain sous trottoir.

4.2 Structures et matériaux des ouvrages réalisés

Les travaux comprendront :

- L'ouverture des tranchées et leurs remblais après mise en place des câbles et du grillage avertisseur.
- La pose de câbles de section adaptée.
- La pose de coffrets normalisés.
- Le raccordement au réseau existant

Les travaux seront exécutés par une entreprise agréée QUALIFELEC.

5 ECLAIRAGE PUBLIC

Le principe du réseau d'éclairage public est schématisé sur le plan **PA08.3 – Plan Adduction Eau Potable et Réseaux Secs.**

L'alimentation des candélabres s'effectuera par un réseau souterrain sous trottoir.

Les candélabres seront choisis en concertation avec la mairie. A titre indicatif ils pourront être composés de mats d'une hauteur de 3.50 m ou 4.00 m associés à des lanternes type Clima de Disano 100 W SHP.

6 DESSERTE TELEPHONIQUE

Le principe du réseau de desserte téléphonique est schématisé sur le plan **PA08.3 – Plan Adduction Eau Potable et Réseaux Secs.**

6.1 Organisation du réseau

Le réseau projeté aura pour origine les infrastructures de télécommunication existantes au droit du chemin rural n°16.

6.2 Structures et matériaux des ouvrages réalisés

Les travaux comporteront :

- L'ouverture des tranchées et des remblais après passage des gaines et mise en place de grillages avertisseurs.
- La pose de canalisation en PVC de diamètre 42/45, placées sous trottoir en tranchée commune.
- La construction sous trottoir, de chambres de répartition et de tirage avec fermeture fonte.
- La pose à chaque lot de regard en béton avec arrivée du tuyau individuel de distribution.

A la fin des travaux de génie Civil, un plan coté de recollement des ouvrages réalisés sera communiqué à France Télécom.

7 AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS

L'ensemble des travaux ainsi que le choix des essences sera réalisé en conformité avec les prescriptions de la ville de l'Isle Jourdain.

Une haie paysagère devra être plantée par l'acquéreur en fond des lots 5 à 11 (cf. PA04 – Plan de Composition).